

Ces chiffres démontrent l'incapacité du programme de stimulation à encourager les innovations. Cela n'a rien de surprenant étant donné que le plus grand stimulant à l'innovation est la forte demande dont fait l'objet un produit. Le gouvernement n'est pas parvenu à fournir ce stimulant. Le récent budget résume cet échec en contribuant très peu à augmenter la demande à la consommation. De ce côté-ci, nous persistons à dire qu'on aurait pu y parvenir en réduisant les impôts des contribuables à revenu faible et moyen. Le gouvernement pourra accorder toutes les subventions qu'il voudra mais il perdra son temps si un produit n'est pas demandé. Comment créer la demande? On peut la créer en réduisant les impôts et en remettant de l'argent dans les poches des consommateurs. Mais le gouvernement s'y oppose. A mon avis, les petites entreprises, même si elles pouvaient profiter des programmes de stimulation et de développement...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

• (2100)

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, j'ai prêté attention au débat et je félicite l'opposition d'avoir soulevé ce sujet. J'imaginerais que ses membres auraient profité de l'occasion pour montrer leur savoir et offrir des solutions de rechange aux programmes actuels du ministère de l'Expansion économique régionale. Hélas, leurs discours stériles n'en offraient aucune. Ils se sont contentés de répéter de monotones critiques, comme s'ils y croyaient vraiment.

M. Alexander: Vous n'avez pas écouté mon discours.

M. Reid: Quand les gens n'ont rien à dire, ils tendent à se répéter indéfiniment, de sorte que le poids de leur ignorance se fait sentir.

Cette motion laisse entendre que le ministère de l'Expansion économique régionale, sans compter tous les autres programmes d'initiatives qu'administre le gouvernement fédéral, n'a pas réussi à stimuler la production et le commerce. Cependant, nous le savons, suivant le plus récent rapport mensuel présenté au Parlement, le nombre net d'offres acceptées aux termes de la loi sur les subventions au développement régional a entraîné dans les régions désignées du Canada, pour l'équipement de fabrication, des dépenses d'investissements ordonnées au total de plus de 1.2 milliard de dollars.

En outre, la motion laisse entendre que les programmes d'initiatives n'ont pas réussi à offrir aux Canadiens de meilleures perspectives d'emplois productifs. Toutefois, suivant le même rapport mensuel, dont tous les députés de l'opposition ont eu un exemplaire, y compris le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), les projets appuyés par des offres acceptées de subventions aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, devraient créer directement presque 59,000 nouveaux emplois. Cette estimation est à tout le moins prudente, car elle ne tient pas compte des emplois extérieurs directement liés aux projets secondés, ni des effets indirects ou multiplicateurs sur l'emploi, quoique les économistes les jugent généralement assez avantageux.

Nous savons tous qu'on a assigné certaines fonctions au ministère de l'Expansion économique régionale lorsqu'on l'a créé en 1968. Il avait pour première tâche de rassembler sous un même toit une foule de programmes qu'on avait mis en train tels qu'ARDA-FODER, le Conseil du développement atlantique etc., en vue d'assurer un certain

degré de coordination et de logique à une foule de différentes attitudes *ad hoc* qui s'étaient créées pour répondre à certains besoins.

A part la nouvelle loi qu'on a adoptée, le gouvernement a mis en œuvre un programme d'encouragement destiné à mettre fin aux disparités entre les régions nanties et les régions pauvres du Canada. Les premières sont essentiellement l'Ontario, la province la plus forte et la plus riche, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Le programme devait se concentrer principalement sur les provinces Maritimes et la zone du Québec située à l'est de la ville de Québec, y compris Trois-Rivières.

En parcourant les chiffres, on se rend précisément compte de ce que le gouvernement a fait au cours des quatre dernières années. J'en donnerai un exemple. La ventilation des prévisions budgétaires du ministère de l'Expansion économique régionale pour l'année financière 1971-1972, permet de constater que sur un total de 410 millions de dollars, 42 p. 100 ont été affectés aux provinces atlantiques de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, soit un montant de 172 millions de dollars. On a dépensé au Québec environ 100 millions de dollars, soit 26 p. 100 du budget total et, dans les provinces de l'Ouest, 18 p. 100 du budget, soit 73 millions de dollars. La part de l'Ontario n'était que de 8 p. 100, soit au total 32 millions de dollars.

Envisagée sous l'aspect démographique, cette dépense est encore plus révélatrice. Le ministère de l'Expansion économique régionale a dépensé dans les Maritimes près de \$85 par tête. Ce chiffre tombe à environ \$18 dans la province de Québec, à près de \$14 dans les provinces de l'Ouest et à \$5 environ en Ontario. Ces chiffres confirment donc l'assertion selon laquelle le gouvernement a concentré ses dépenses dans les régions qui en avaient le plus besoin et où le chômage a été le plus élevé et qui présentent aujourd'hui, comme hier, de très graves problèmes de structure aussi bien en ce qui a trait aux possibilités de travail à long terme qu'à leur économie de ressources dont une partie s'épuise. Il n'y a pas de solution facile à ce problème, mais je crois qu'on a beaucoup critiqué le gouvernement à tort pour avoir fait précisément ce qu'il avait dit qu'il allait faire en vue de résoudre ce qui était clairement un problème distinct, qui ne se posait qu'au Canada.

Il y a un certain nombre de reproches que j'aimerais faire au ministère pour la manière dont il fonctionne, bien qu'il ait été fort utile. J'ai trois reproches à lui faire. Le premier a trait à la manière dont on a établi le ministère. Lorsqu'on a adopté la loi qui créait ce ministère, on a concentré énormément de pouvoirs entre les mains du ministre. L'argument en faveur de cette décision était qu'elle permettrait au ministre et au ministère une plus grande souplesse et qu'elle permettrait d'élaborer des programmes adaptés à chaque région.

Quel a été le résultat? A mon avis, ce ministère est devenu le plus soumis aux règles et le moins souple de tous les ministères. La raison en est que trop de pouvoirs sont concentrés entre les mains du ministre. Ce dernier a peur d'user de son pouvoir et d'être aussi souple qu'il le voudrait, à cause du mitraillage politique sévère auquel l'ont soumis les députés de l'opposition ces quatre dernières années. Ce qu'a réussi à faire l'opposition, c'est à détruire la souplesse qu'on avait prévue dans la loi, si bien que nous avons maintenant un ministère qui donne tout à fait l'impression de pouvoir rouler à toute vitesse, mais dont l'accélérateur est en fait équipé d'un régulateur qui l'empêche de dépasser 50 milles à l'heure, alors qu'il devrait en faire 150.